

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Veillez lire attentivement les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») avant d'utiliser nos sites internet et notamment avant de procéder à une commande de billets pour le LGCT Monaco, (sur le site web <https://jumping-monaco.com>).

L'ORGANISATEUR, LE PROMOTEUR ET LE VENDEUR : REP s.a.m MEDIAPLUS, ayant son siège, 1 Avenue Henry Dunant MC 98 000 Monaco, pour le compte de Tops Equestrian Events BV et ses clients.

L'ACHETEUR : le Client, tel que défini ci-dessous ;

LE BILLET : désigne tout titre d'accès à l'épreuve concernée commercialisé par REP S.A.M MEDIAPLUS (le(s) « Billet(s) ») ;

LE PORTEUR DE BILLET : désigne toute personne physique, qu'elle soit le Client ou non, détentrice d'un Billet et accédant au moyen du Billet à l'enceinte du circuit pour l'épreuve concernée (le « Porteur du Billet ») ;

Conditions Générales de Vente en vigueur

Les CGV, ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur le site web <https://jumping-monaco.com> sont rédigées en langue française. En cas de traduction contredisant la version française, seule cette dernière sera prise en compte.

Les présentes CGV sont applicables à toute réservation de Billets pour le Longines Global Champions Tour Monaco via le site du Jumping International de Monte-Carlo.

Ces CGV peuvent être modifiées à tout moment par Jumping International de Monte-Carlo sans préavis et sont considérées comme acceptées par le client souhaitant procéder à un achat via le site (ci-après le « Client »). Elles prévalent expressément sur toutes autres conditions générales ou particulières, ainsi que toute version antérieure des CGV.

Les présentes CGV visent à définir les relations contractuelles entre REP S.A.M MEDIAPLUS et le Client ainsi que les conditions applicables à tout achat effectué par le biais du Site et dans les billetteries officielles (voir article 4-D. ci-dessous), que le Client soit professionnel ou particulier.

1- Prise de commande

Les commandes engagent le Client dès leur validation en appuyant sur le bouton ["J'accepte"]. Ainsi, lorsqu'il confirme sa commande en cliquant sur ce bouton, le Client accepte l'intégralité des présentes CGV mises à sa disposition sur le Site pour son information. Le Client reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renoncer à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales d'achat.

Les nouveaux Clients doivent remplir la « fiche client » en s'assurant que les informations renseignées soient correctes et confirmer un login et mot de passe.

Le Client qui souhaite commander un ou des Billets sur le Site doit obligatoirement s'identifier avec son login et son mot de passe.

Les Clients doivent obligatoirement :

- Choisir la(les) journée(s) et sélectionner les places ;
- Valider sa commande après l'avoir vérifiée ;
- Effectuer le paiement conformément à l'article 4 ci-dessous.

REP S.A.M MEDIAPLUS se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes et plus particulièrement lorsque les quantités de billets commandés sont très élevées dans une seule et même réservation.

REP S.A.M MEDIAPLUS enverra au Client un accusé de réception de sa commande.

2- Prix et disponibilité

Les prix sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la passation de la commande sur le Site. Les prix sont indiqués en euros et sont réputés toutes taxes comprises, hors frais d'envoi et de réservation. REP S.A.M MEDIAPLUS se réserve le droit de modifier ces prix à tout moment et sans préavis.

La commercialisation de nouveaux produits (billets et packages) débute aux dates librement définies par REP S.A.M MEDIAPLUS. D'autres types de produits pourront être ultérieurement commercialisés par REP S.A.M MEDIAPLUS sans que cela ne puisse entraîner de remboursement ou de compensation pour les commandes passées avant la commercialisation de ces nouveaux produits.

Les Billets mis en vente par REP S.A.M MEDIAPLUS via le Site sont proposés dans la limite des places disponibles.

REP S.A.M MEDIAPLUS se réserve la possibilité, à tout moment, de modifier les places en tribune affectées aux Billets, notamment pour des raisons d'indisponibilité, de sécurité, d'organisation et/ou de mesures sanitaires en application des règlements de la compétition, des exigences de l'organisateur ou de la survenance d'un cas de force majeure.

Dans ce cas, REP S.A.M MEDIAPLUS fera son possible pour informer le Client dans les meilleurs délais.

3- Enfants mineurs

Les enfants de 0 à 5 ans n'ont pas besoin de Billet pour accéder aux tribunes, à condition de rester sur les genoux d'un adulte. Par soucis de sécurité, de place et pour le confort de tous, les poussettes ou landaus ne sont pas autorisés dans les allées. Pour les espaces Business-Seat et Restaurant un billet est nécessaire à tout âge.

Pour la sécurité des cavaliers, des chevaux mais également des spectateurs, merci de surveiller attentivement les faits et gestes de vos enfants notamment cris, gestes brusques au passage des chevaux. Tout manquement pourra être sanctionné par la sortie définitive du lieu.

Le tarif affecté aux places pour les enfants de 6 à 12 ans est soumis au tarif réduit comme indiqué sur la page « billetterie ».

Tout mineur de moins de 16 ans doit être accompagné et placé en toutes circonstances sous la responsabilité d'un adulte (en possession d'un Billet situé dans la même zone ou tribune) et pouvoir justifier sur place d'une autorisation écrite de ses parents ou tuteurs légaux d'assister à l'Epreuve Concernée.

4- Paiement

A. Par carte bancaire (MasterCard, CB ou Visa)

Le paiement est validé par la banque dès la confirmation par le Client de sa commande.

Le Site est doté du system 3Dsecure qui garantit l'authentification du porteur de la carte par envoi d'un code de validation sur le téléphone du Client. Ce dernier doit entrer ce code sur le site bancaire pour valider son achat. L'engagement de payer donné au moyen d'une carte de bancaire est irrévocable. Il ne peut être annulé qu'en cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire.

Toutefois, lorsque l'achat a été réalisé à distance via le Site, le porteur de la carte domicilié dans un Etat membre de l'Union Européenne bénéficie d'un délai légal de rétractation de 14 jours.

Dans le cas où le paiement est impossible, la Commande serait annulée de plein droit.

B. Par virement bancaire

En contactant directement la Billetterie de REP S.A.M MEDIAPLUS par email à ticket@monaco.mc.

C. Par chèque bancaire

Uniquement à la Billetterie de REP S.A.M MEDIAPLUS, située sur le port Hercule lors de l'événement. En contactant directement la Billetterie de REP S.A.M MEDIAPLUS par email à jumping@monaco.mc. Le chèque doit être compensable par une banque monégasque. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

D. En espèces

Uniquement à la Billetterie de REP S.A.M MEDIAPLUS, située sur le port Hercule lors de l'événement.

REP S.A.M MEDIAPLUS conserve la propriété des Billets jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix.

5- Vérifications et refus

REP S.A.M MEDIAPLUS se réserve le droit de refuser la commande à toute personne suspectée d'utiliser frauduleusement une carte de crédit et/ou dont la solvabilité ne peut être vérifiée.

En cas de paiement par carte bancaire, toute erreur de saisie entraînera le refus par la banque de la carte comme moyen de paiement et retardera la procédure de passation de commande.

Le Client est tenu de vérifier que les informations relatives à son domicile et à son identité sont exactes, notamment dans le cas où le destinataire de la commande est différent du titulaire de la carte.

REP S.A.M MEDIAPLUS se réserve le droit de procéder à toutes vérifications supplémentaires qu'il jugera utiles.

A. Billet Physique

Il s'agit du Billet original sous forme papier, que le Client ou le Porteur du Billet devra présenter à l'entrée des tribunes.

Le Client ne doit en aucun cas apporter une quelconque modification aux Billets imprimés par REP S.A.M MEDIAPLUS (rature, autocollant...) sous peine de se voir refuser l'accès aux différents espaces.

B. Billet Dématérialisé

Le Billet Dématérialisé est un e-Billet que le Client recevra par mail, suite à sa commande sur le site web. Le Client est invité à vérifier la catégorie « courriers indésirables » (spams) de sa boîte e-mail.

Le Client peut :

Imprimer le(s) Billet(s) Dématérialisé(s) sur une feuille de papier A4, en faisant attention qu'il(s) soi(en)t lisible(s)

Le porteur du billet électronique dit voucher, doit se présenter à la billetterie sur place au plus tard le jour de l'épreuve afin de retirer son billet physique avant de pouvoir rentrer dans l'enceinte du site de l'événement.

REP S.A.M MEDIAPLUS ne met pas à disposition d'appareil de substitution et décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du mobile du Porteur de Billet. En cas d'impossibilité pour le Porteur du Billet de présenter le(s) Billet(s) Dématérialisé(s), celui-ci comprend et accepte que l'accès aux tribunes lui sera refusé.

Pour toute information ou question relative au suivi d'une commande effectuée sur le site veuillez contacter ticket@monaco.mc.

7- Droit de rétractation

En cas d'achat de Billets sur le Site ou à distance conformément à l'article 4 pour des motifs non-professionnels, le Client dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 (quatorze) jours francs à compter de la date de son achat sur le Site. Il pourra demander le remboursement de sa commande à l'exclusion des frais de réservation.

En cas de rétractation, le Client devra manifester son intention au Service Location de REP S.A.M MEDIAPLUS dans le délai applicable : - soit par courrier adressé à REP S.A.M MEDIAPLUS, 1 Avenue Henry Dunant MC 98 000 Monaco - soit par e-mail adressé à ticket@monaco.mc.

Toute rétractation formulée hors délai ne sera plus prise en compte et REP S.A.M MEDIAPLUS sera déchargé de toute responsabilité.

8- Annulation de Commande

Sauf dispositions contraires des présentes CGV, les Billets ne peuvent être ni repris, ni échangés, ni remboursés.

REP S.A.M MEDIAPLUS ne propose pas d'Assurance Annulation supplémentaire en complément de l'achat de Billet(s). Dès lors, il est recommandé à chaque Client de souscrire un contrat d'assurance remboursement couvrant les conséquences pécuniaires en cas d'impossibilité d'assister à l'Epreuve Concernée.

9- Annulation de la manifestation

Le remboursement n'est possible qu'en cas d'annulation de l'Epreuve Concerné, de déroulement à huis-clos ou de mise en place d'une jauge réduite de spectateurs décidée par REP S.A.M MEDIAPLUS dès lors que cette décision a pour conséquence de priver le Client et/ou le Porteur de Billet de la prestation attachée au Billet.

En cas d'annulation d'une ou plusieurs journée(s) entière(s) d'Epreuve Concernée à la suite d'une décision de REP S.A.M MEDIAPLUS pour laquelle(lesquelles) les Billets ont été achetés, REP S.A.M MEDIAPLUS remboursera au Client, le prix du/de(s) Billet(s) à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnité quelconque, à condition que la demande de remboursement parvienne à l REP S.A.M MEDIAPLUS dans un délai maximum de 3 (trois) mois à compter de la date de la journée annulée.

9.1- Changement de date de la manifestation

Le Client est informé du et consent au risque de changement de date d'une Epreuve Concerné.

En cas de changement de date de l'Epreuve Concernée :

- - le(s) Billet(s) demeure(nt) valable(s) pour l'Epreuve Concerné à/aux nouvelle(s) date(s) ;
- - le Client dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 (quatorze) jours francs à compter de la date d'envoi par REP S.A.M MEDIAPLUS au Client d'un e-mail l'informant du changement de date(s) ;
- - ce droit de rétractation s'exerce selon les mêmes modalités que celles prévues ci-dessus à l'article 7.

REP S.A.M MEDIAPLUS remboursera au Client, qui aura exercé son droit de rétractation dans le délai ci-dessus, le prix du/de(s) Billet(s) à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnité quelconque. En dehors des dispositions de l'article 9, REP S.A.M MEDIAPLUS ne pourra être tenue au remboursement du/des Billet(s).

10- Preuve des transactions

Les données enregistrées par le site sécurisé bancaire pour le compte de REP S.A.M MEDIAPLUS constituent la preuve de l'ensemble des transactions commerciales passées par REP S.A.M MEDIAPLUS et ses Clients.

Dès l'enregistrement de sa commande par REP S.A.M MEDIAPLUS et en l'absence de refus de REP S.A.M MEDIAPLUS, un accusé de réception de celle-ci sera envoyé au Client à son adresse email. Cet accusé de réception précisera le montant exact facturé. Cet accusé de réception vaut acceptation de la commande et validera la transaction.

REP S.A.M MEDIAPLUS se réserve le droit d'annuler toute commande d'un Client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

11- Responsabilité

Bien que REP S.A.M MEDIAPLUS ait pris toutes mesures raisonnables pour permettre le bon fonctionnement du Site, REP S.A.M MEDIAPLUS ne peut en aucun cas garantir la parfaite concordance des informations contenues dans le Site avec les produits et services proposés. En particulier, REP S.A.M MEDIAPLUS ne garantit en aucune façon que les informations concernant les Billets et les autres produits et services proposés via le Site soient exhaustives et mises à jour au moment de la passation de commande. La responsabilité de REP S.A.M MEDIAPLUS ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation d'Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou tout autre problème technique involontaire.

REP S.A.M MEDIAPLUS ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable des pertes et/ou dommages indirects tels que perte de revenus, de clientèle, d'activité, d'opportunité ou autre.

La responsabilité de REP S.A.M MEDIAPLUS ne peut être engagée pour les éléments et faits suivants :

- - La documentation publique et promotionnelle présentée au Client dans le cadre de la promotion de l'Epreuve Concerné et de la vente de Billets ;
- - La liste des pilotes et écuries participant à l'Epreuve Concernée ;
- - Le programme de l'Epreuve Concernée, notamment courses et animations annexes ;
- - L'annulation de la visite des stands, de la session d'autographes des pilotes ou de tout autre événement annexe à l'Epreuve Concernée ;
- - Les calendriers et horaires liés à l'Epreuve Concernée, lesquels sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

Il est rappelé que REP S.A.M MEDIAPLUS, en sa qualité d'organisateur de l'Epreuve Concernée, bénéficie des droits exclusifs de commercialiser les Billets relatifs à cette épreuve (sous réserve d'autorisations éventuelles de REP S.A.M MEDIAPLUS à des tiers le cas échéant). Dès lors, REP S.A.M MEDIAPLUS n'assume aucune responsabilité en lien avec la vente ou la prétendue vente de billets sur le marché secondaire ou par l'intermédiaire de plateformes non autorisées autres que le Site et les revendeurs éventuellement autorisés par REP S.A.M MEDIAPLUS.

12- Sécurité des Spectateurs dans l'enceinte du circuit

Tout Porteur de Billet accepte de se soumettre aux mesures de sécurité suivantes :

- - Contrôles d'identité, de sécurité, inspection visuelle de ses effets personnels. Sont interdits dans l'enceinte du circuit les bouteilles en verre, les cannettes, les animaux de compagnie, les sacs et bagages, les objets encombrants (poussette, vélo, trottinette, casque, trépied pour appareil photo, etc.), ainsi que les objets pouvant blesser d'autres spectateurs (arme à feu, arme blanche et plus généralement tout objet contondant, coupant qu'il soit métallique ou non...).
- - Contrôles liés à d'éventuelles mesures sanitaires obligatoires au moment de l'Epreuve Concernée, tels que la prise de température corporelle, la possession d'un pass sanitaire, d'un certificat médical ou d'un résultat négatif de test médical dans un format permettant la vérification, le respect des mesures de distanciation ou la possession et le port d'un masque de protection.

Toute personne (a) refusant de se soumettre aux mesures de sécurité ; (b) refusant de se conformer aux présentes CGV ; (c) n'étant pas en possession d'un Billet valide ; (d) étant en possession d'un Billet ayant été acquis ou utilisé en violation des présentes CGV se verra refuser l'entrée au circuit ou expulser de l'enceinte du circuit. Dans cette hypothèse, le Billet ne sera pas remboursé.

En raison des circonstances sanitaires actuelles, le Client et/ou le(s) Porteur(s) d'un Billet est/sont informé(s) que des mesures de sécurité exceptionnelles ou des mesures sanitaires spécifiques pourraient être prises par REP S.A.M MEDIAPLUS en application de règles nationales, ainsi que par les autorités nationales sur le territoire de la Principauté, lesquelles seraient susceptibles d'impacter le délai d'attente moyen pour entrer en Principauté et dans l'enceinte du circuit.

Il est de la responsabilité du Client et du Porteur du Billet de s'informer des conditions d'accès à la Principauté et à l'enceinte du circuit, ainsi que toutes restrictions qui pourraient leur être applicables afin d'accéder à l'enceinte du circuit (ex : pays de départ, pays de transit, etc.).

13- Informations nominatives

Chaque Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant. Toutes les données personnelles recueillies par REP S.A.M MEDIAPLUS concernant le Client sont traitées avec la plus stricte confidentialité. REP S.A.M MEDIAPLUS ne demande au Client que les informations indispensables pour assurer la qualité de ses services et du traitement de sa commande. REP S.A.M MEDIAPLUS ne vend, ni ne commercialise, ni ne loue ces informations à des tiers. REP S.A.M MEDIAPLUS peut toutefois décider de le faire dans le futur avec ses fournisseurs et prestataires ou affiliés pour les besoins directs et connexes à l'exécution des contrats de vente que REP S.A.M MEDIAPLUS conclut avec le Client, mais celui-ci pourra s'y opposer par e-mail ou par courrier.

14- Propriété intellectuelle

A. Droits de REP S.A.M MEDIAPLUS et de ses partenaires (le cas échéant)

L'ensemble des marques, illustrations, images, logotypes, slogans utilisés à l'occasion de la promotion de l'Epreuve Concernée et de la commercialisation des Billets, produits et de leurs accessoires sont et demeureront la propriété exclusive de REP S.A.M MEDIAPLUS et/ou de ses partenaires.

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images, logotypes et slogans, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit détenus par REP S.A.M MEDIAPLUS, par tout Client ou Porteur de Billet, sans accord exprès et préalable de REP S.A.M MEDIAPLUS et/ou de ses partenaires (CGT : Global Champions Tour), est strictement interdite.

Chaque Client ou Porteur de Billet s'interdit en outre de capter, enregistrer, stocker, diffuser et/ou mettre à la disposition du public, en direct ou en différé, en tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, tout enregistrement sonore, séquence audiovisuelle et/ou toute image animée ou fixe captée par tout moyen dans l'enceinte du circuit à l'occasion de l'Epreuve Concernée (en ce compris des pilotes et des véhicules), ainsi que toute information ou autre donnée (en ce compris le chronométrage officiel, les résultats, les performances, la télémétrie, la météo et toutes données liées au contrôle de course – ensemble, le « Contenu »), et ce quel que soit le mode de diffusion (télévision, radio, internet, téléphone mobile ou tout autre mode actuel ou futur). REP S.A.M MEDIAPLUS se réserve le droit de refuser l'introduction sur le circuit de tout matériel de captation ou enregistrement photo / vidéo / date et/ou autre Contenu autre qu'un téléphone mobile.

Dans l'hypothèse où le Porteur de Billet se livrerait à quelque captation, enregistrement, stockage, diffusion et/ou mise à disposition de Contenu, ce ne pourra être qu'en vue d'un usage personnel, privé et non-commercial.

A titre de condition d'entrée à l'Epreuve Concernée, le Client et le Porteur de Billet acceptent que (i) l'utilisation de ces Contenus en vue d'une publicité, d'un affichage, d'un gain commercial ou tout autre but (autre que pour l'usage privé du Porteur de Billet) sans le consentement préalable de REP S.A.M MEDIAPLUS et le cas échéant de ses partenaires (GCT : Global Champions Tour) est strictement interdit et constituerait

une violation des CGV dont le Client/Porteur du Billet serait responsable ; (ii) sur requête de REP S.A.M MEDIAPLUS le cas échéant, le Client ou le Porteur de Billet confirme par écrit que sont cédés à titre gratuit à REP S.A.M MEDIAPLUS le cas échéant tous droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur notamment) liés à ces Contenus.

Chaque Client/Porteur du Billet s'interdit de diffuser ou de mettre à disposition du public dans l'enceinte du jumping, des images ou vidéos à caractère commercial et/ou promotionnel, ou des images ou vidéos ou adopter une conduite contraire(s) aux bonnes mœurs et/ou au standing de l'Epreuve Concernée.

Enfin, chaque Client/Porteur du Billet s'interdit de diffuser, publier ou délivrer à tout tiers, par quelque procédé que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, toute donnée, statistique, information ou fait en rapport avec le déroulement de toute compétition au cours de l'Epreuve Concernée

B. Droit à l'image

Tout Porteur du Billet (majeur ou mineur) a pleinement conscience qu'il est susceptible d'être photographié et/ou filmé par REP S.A.M MEDIAPLUS ou toute personne autorisée.

A titre de condition impérative d'accès à l'Epreuve Concernée, tout Porteur du Billet autorise en conséquence expressément la captation et l'utilisation par REP S.A.M MEDIAPLUS (et par tout tiers autorisé ponctuellement par REP S.A.M MEDIAPLUS) de toutes images fixes ou animées prise à l'occasion de l'Epreuve Concernée (que ces images incluent toute représentation du Porteur du Billet, de sa voix, de son apparence) pour les besoins ou en lien avec toute publication, reproduction ou diffusion (y compris à des fins publicitaires, promotionnelles, de campagne ou de contenu) sur tous médias et dans le monde entier, de façon perpétuelle et gratuite. Tout Porteur du Billet renonce en conséquence et en tant que de besoin à l'ensemble de ses droits de la personnalité et à la vie privée afin de permettre une telle exploitation.

Tout Client garantit à REP S.A.M MEDIAPLUS avoir informé le Porteur du Billet des termes du présent article, et se porte fort de leur consentement à celui-ci.

15- Interdiction de revente

Les Billets ne peuvent pas être revendus ou utilisés à des fins de rémunération ou de récompense sans l'accord préalable de REP S.A.M MEDIAPLUS. Les Billets ne peuvent pas être utilisés à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales, y compris, mais sans s'y limiter, en tant que lot d'un concours ou élément d'un package d'hospitalité, sans l'accord préalable de REP S.A.M MEDIAPLUS.

16 - Litiges

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit de la Principauté de Monaco. Toute contestation liée à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes Conditions Générales sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux de la Principauté de Monaco.